

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité (paroisse) de Saint-Louis-de-Gonzague tenue le jeudi 15 janvier 2026 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 3^e étage du 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague.

Sont présents à cette séance les membres du conseil George Antoun, Christian Brault, Mathieu Gagné, Mélanie Genesse, Paul Lavallière, Jean-François Poirier sous la présidence du maire, monsieur Yves Daoust, formant quorum.

Est également présente madame Dany Michaud, directrice générale et greffière-trésorière.

Les avis de convocation de la présente séance ont été dûment signifiés conformément à la Loi.

26-01-001 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté.

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par M. Mathieu Gagné
Et unanimement résolu

Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉE

26-01-002 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 15 janvier 2026.

Il est proposé par M. Mathieu Gagné
Appuyé par M. George Antoun
Et unanimement résolu

Que le conseil de la municipalité (paroisse) de Saint-Louis-de-Gonzague adopte l'ordre du jour tel que préparé, en y ajoutant les points 6.4 et 10.1, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation et suivi des procès-verbaux
 - 3.1 Séance extraordinaire du 11 décembre 2025
 - 3.2 Séance ordinaire du 11 décembre 2025
4. Période de questions / intervenants
5. Urbanisme / Environnement
6. Administration générale / Finances / Greffe
 - 6.1 Comptes à payer
 - 6.2 Politique d'aide financière aux activités récréatives, sportives et culturelles – Modification de l'article 3.2
 - 6.3 Quartier du Canal / Clôture – Autorisation de paiement
 - 6.4 Abrogation des résolutions numéro 16-10-164 et 25-12-189 concernant le transport en vrac intégrées aux devis d'appels d'offres publics**
7. Loisirs / Culture / Vie communautaire
 - 7.1 Œuvre d'art – Octroi de contrat et signature
8. Travaux publics / Voirie
 - 8.1 Souffleur à neige – Octroi de contrat
 - 8.2 Travaux de rénovation du garage municipal – Autorisation d'aller en appel d'offres public
9. Sécurité incendie / Sécurité publique et civile
 - 9.1 Préventionniste – Renouvellement de contrat
10. Varia
 - 10.1 Désignation d'immeubles assujettis au droit de préemption sur le territoire de la municipalité**
11. Levée de la séance

ADOPTÉE

26-01-003 3.1 APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2025

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 11 décembre 2025 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et unanimement résolu

Que le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2025, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la Municipalité.

ADOPTÉE

26-01-004 3.2 APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2025

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 décembre 2025 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance;

En conséquence,

Il est proposé par M. George Antoun
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et unanimement résolu

Que le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2025, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la Municipalité.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

5. URBANISME / ENVIRONNEMENT

Aucun sujet n'a été traité sous ce point.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE / FINANCES / GREFFE

26-01-005 6.1 COMPTES À PAYER

Il est proposé par M. Mathieu Gagné
Appuyé par M. George Antoun
Et unanimement résolu

Que la liste des comptes annexée aux présentes et totalisant un montant de 810 920.14\$, soit approuvée.

ADOPTÉE

26-01-006 6.2 POLITIQUE D'AIDE FINANCIÈRE AUX ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET CULTURELLES – MODIFICATION DE L'ARTICLE 3.2

ATTENDU la résolution numéro 16-12-200 adoptant une Politique d'aide financière aux activités récréatives, sportives et culturelles;

ATTENDU la résolution numéro 19-10-192 modifiant la Politique afin d'autoriser une aide financière aux parents d'enfants participant à des activités parascolaires;

ATTENDU que le conseil municipal souhaite modifier les modalités de remboursement de la Politique afin d'établir un délai raisonnable pour l'analyse des demandes d'aide financière reçues;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et unanimement résolu

De modifier l'article 3.2 de la Politique d'aide financière aux activités récréatives, sportives et culturelles comme suit :

« Les remboursements se font au cours des trois premiers mois de l'année suivante, par chèque, à l'adresse indiquée dans le formulaire. »

Que cette modification à la Politique entre en vigueur en date de ce jour.

ADOPTÉE

26-01-007 6.3 QUARTIER DU CANAL / CLÔTURE – AUTORISATION DE PAIEMENT

ATTENDU que les lots 6 649 114 et 6 649 115 appartiennent à la Municipalité;

ATTENDU que les propriétaires des adresses suivantes : 106 (lot 6 425 201) et 120 (lot 6 425 202), rue du Canal et 10 (lot 6 425 208) et 28 (lot 6 519 400), rue des Berges peuvent procéder à l'installation d'une clôture sur la limite mitoyenne des lots municipaux;

ATTENDU que le coût d'achat et d'installation des clôtures installées sur cette limite doit être assumé par les propriétaires et la municipalité;

En conséquence,

Il est proposé par M. George Antoun
Appuyé par M. Christian Brault
Et unanimement résolu

De rembourser 50% des frais d'achat et d'installation des segments de clôture aménagés sur les lignes mitoyennes des lots municipaux aux propriétaires des immeubles situés aux 106 et 120, rue du Canal et aux 10 et 28, rue des Berges qui procéderont à l'installation d'une clôture.

De financer cette dépense à même le règlement d'emprunt numéro 21-154.

ADOPTÉE

26-01-008 6.4 ABROGATION DES RÉOLUTIONS NUMÉRO 16-10-164 ET 25-12-189 CONCERNANT LE TRANSPORT EN VRAC INTÉGRÉES AUX DEVIS D'APPEL D'OFFRES PUBLICS

ATTENDU que la Municipalité ne souhaite plus inclure de clause de transport en vrac dans ses appels d'offres publics;

ATTENDU qu'il y a lieu d'abroger les résolutions numéro 16-10-164 et 25-12-189;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et unanimement résolu

Que la présente résolution abroge les résolutions numéro 16-10-164 et 25-12-189.

ADOPTÉE

7. LOISIRS / CULTURE / VIE COMMUNAUTAIRE

26-01-009 7.1 ŒUVRE D'ART – OCTROI DE CONTRAT ET SIGNATURE

ATTENDU que le conseil souhaite retenir les services de M. Réjean Laniel dans le but de créer une œuvre d'art identitaire aménagée au parc du Bosquet;

ATTENDU que le montant établi pour l'acquisition de l'œuvre est de 9 000 \$;

ATTENDU qu'il y a lieu de convenir d'un contrat d'acquisition d'œuvre d'art;

ATTENDU que les élus ont pris connaissance des modalités du contrat;

En conséquence,

Il est proposé par M. Mathieu Gagné
Appuyé par M. George Antoun
Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat pour la création d'une œuvre d'art identitaire destinée à être aménagée au parc du Bosquet à M. Réjean Laniel.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document relatif au contrat d'acquisition de l'œuvre d'art.

De financer cette dépense à même le règlement d'emprunt numéro 21-154.

ADOPTÉE

8. TRAVAUX PUBLICS / VOIRIE

26-01-010 8.1 SOUFFLEUR À NEIGE – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU la nécessité de procéder à l'achat d'un souffleur à neige pour le tracteur du service des travaux publics;

ATTENDU que trois entreprises ont été invitées à déposer une soumission à cet effet;

ATTENDU que l'entreprise Les Équipements Colpron Inc. a déposé la soumission répondant le mieux aux besoins au coût de 4 963 \$, taxes en sus;

ATTENDU que cette dépense est prévue au budget 2026;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par M. Christian Brault
Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat pour l'achat d'un souffleur à neige à l'entreprise Les Équipements Colpron Inc., selon la soumission déposée.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document relatif à l'octroi de ce contrat, le cas échéant.

ADOPTÉE

26-01-011 8.2 TRAVAUX DE RÉNOVATION DU GARAGE MUNICIPAL – AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC

ATTENDU la nécessité de procéder à des travaux de rénovation du revêtement extérieur du garage municipal;

ATTENDU qu'il y a lieu d'aller en appel d'offres public pour l'octroi d'un contrat pour la réalisation de ces travaux;

En conséquence,

Il est proposé par M. Mathieu Gagné
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et unanimement résolu

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à procéder au lancement d'un appel d'offres public sur SEAO en vue de l'octroi d'un contrat pour la réalisation des travaux de rénovation du garage municipal.

ADOPTÉE

9. SÉCURITÉ INCENDIE / SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

26-01-012 9.1 PRÉVENTIONNISTE – RENOUELEMENT DE CONTRAT

ATTENDU la nécessité de mandater un préventionniste pour les inspections de bâtiments autres que résidentiels;

ATTENDU que M. Gabriel Myre est disponible pour effectuer ce travail;

ATTENDU que son contrat a pris fin le 31 décembre 2025;

ATTENDU qu'il y a lieu de reconduire son contrat pour 2026;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. George Antoun
Et unanimement résolu

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, le renouvellement du contrat de M. Gabriel Myre.

De fixer à 11 000 \$ ses honoraires pour l'année 2026.

Que le renouvellement de ce contrat est rétroactif au 1^{er} janvier 2026.

ADOPTÉE

10. VARIA

26-01-013 10.1 DÉSIGNATION D'IMMEUBLES ASSUJETTIS AU DROIT DE PRÉEMPTION SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU que Municipalité a adopté le règlement no 25-181 portant sur l'exercice du droit de préemption sur un immeuble du territoire de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague conformément aux articles 1104.1.1 et suivants du *Code municipal du Québec*;

ATTENDU que ce règlement permet à la Municipalité d'assujettir certains immeubles situés sur son territoire au droit de préemption à des fins municipales;

ATTENDU que le conseil municipal souhaite se prévaloir de ce droit à l'égard des immeubles ci-après désignés, afin de permettre éventuellement son acquisition à des fins d'espace naturel, public et parc, voie publique, habitation, logement social, communautaire ou abordable, infrastructure ou équipement collectif, équipement institutionnel, conservation d'immeuble d'intérêt patrimonial ou réserve foncière;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par M. Mathieu Gagné
Et unanimement résolu

D'assujettir au droit de préemption municipal les immeubles suivants :

Désignation cadastrale	Adresse civique	Fin municipale
Lot 5 125 311	0, rue Sainte-Anne	Réserve foncière
Lot 5 125 315	107, rue Sainte-Marie	Réserve foncière
Lot 5 125 288	109, rue Sainte-Marie	Réserve foncière
Lot 5 125 367	0, rue du Pont	Réserve foncière
Lot 5 125 377	22, rue du Pont	Réserve foncière
Lot 5 125 312	25A, rue du Pont	Réserve foncière
Lot 5 125 200	133, rue Principale	Réserve foncière

Que ces immeubles sont assujettis au droit de préemption pour une durée de dix (10) ans, conformément à la loi;

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière ou toute personne désignée par celle-ci à :

- transmettre au propriétaire un avis d'assujettissement au droit de préemption;
- faire inscrire cet avis au Registre foncier du Québec;
- signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

26-01-014 11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Mathieu Gagné
Appuyé par M. George Antoun
Et unanimement résolu

Qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever la séance à 19 h 40.

ADOPTÉE

Yves Daoust
Maire

Dany Michaud
Directrice générale et
Greffière-trésorière